



## Règlement du 1er Jersey National Show le 12 Avril 2025

### Heure et lieu

L'exposition se déroule le samedi 12 avril 2025 au marché couvert de Berthoud (BE).

### Programme

#### Vendredi, 11 avril 2025

18h00-20h00 Arrivée des animaux

#### Samedi, 12 avril 2025

8h00-11h00	Arrivée des animaux
11h00	Restauration
16h30	Showmanship
17h00	Apéro des Sponsors
17h30	Début du classement des génisses
	Championnat junior
19h30	Classement des jeunes vaches
	Championnat du pis intermédiaire et championnat intermédiaire
21h00	Classements des vaches adultes et catégorie production + 50'000kg
22h30	Désignation du meilleur éleveur et de la meilleure Cheese Queen
À la suite	Championnat du pis senior et championnat senior

#### Dimanche, 13 avril 2025

Départ des animaux jusqu'à 8h00.

### Buts

Le Jersey National Show a pour buts de permettre à tous les éleveurs suisses de présenter leurs meilleurs animaux lors d'une exposition équitable et passionnante ainsi que de renforcer et préserver la passion pour la race jersey.

### Traite/Affouragement

Une machine à traire est installée et peut être employée sur place. Les vaches qui ont été soignées avec des antibiotiques doivent être traitées séparément avec le matériel prévu et marqué à cet effet. Le lait doit être éliminé séparément.

Chaque exposant est responsable d'affourager correctement ses animaux. Il n'y a pas de vente de fourrage sur place. La litière et l'eau sont mis à disposition par l'organisation.



## Arrivée des animaux

Les animaux doivent être rapidement déchargés à l'endroit prévu. Tous les véhicules doivent être garés plus loin. Les éleveurs doivent suivre les instructions données par le personnel qui s'occupe du parking. **Les heures d'arrivée doivent être respectées.**

### Conditions sanitaires

1. Les animaux qui se rendent à l'exposition ne doivent pas être transportés avec des animaux qui ont une autre destination. La bétailière doit être propre et conforme aux normes pour le transport des animaux vivants.
2. Les génisses et les vaches doivent porter **deux** marques officielles de la BDTA et présenter un historique BDTA correct. Les animaux qui ne sont pas identifiés correctement ne seront pas admis.
3. L'organisation désigne une personne responsable du contrôle sanitaire à l'arrivée des animaux. Cette personne est annoncée avant la manifestation au vétérinaire responsable.
4. Tous les animaux doivent provenir d'exploitations sous aucun séquestre. En cas de suspicion, le vétérinaire responsable ainsi que l'organisation prendront toutes les mesures nécessaires pour éviter la contamination au frais du propriétaire de l'animal.
5. Tous les bovins doivent être accompagnés d'une attestation vétérinaire certifiant qu'ils ont été dépistés individuellement à l'égard du virus de la BVD par la **méthode RT-PCR à partir du 12 mars 2025**. Les résultats d'analyse doivent être **présentés lors de l'arrivée des animaux**.
6. Chaque animal doit arriver avec un document d'accompagnement dûment complété (pour être valable, le document doit comporter le temps de transport). Pour les animaux en gestation, la date d'insémination doit être notée sur le document. Ceci doit être remis à l'organisation avant le déchargement qui vérifiera sa validité.
7. Les animaux doivent être inscrits et désinscrits sur Agate. **Le numéro sera donné. (entrée sur le numéro Agate de l'exposition le 12 avril et sortie le 13 avril 2025).**
8. Les éleveurs s'engagent à prendre toutes les mesures afin d'assurer le bien-être des animaux. Ils s'engagent à respecter le règlement CTEBS en vigueur lors de l'exposition.
9. Les animaux doivent être exempts de dartres et de gale. Les animaux infestés seront renvoyés par l'organisation. Les
10. Le vétérinaire responsable de cette exposition est:  
Tierarztpraxis im blauen Haus, Kirchbergstrasse 42, 3400 Burgdorf



## Inscriptions

Les animaux doivent être inscrits sur <https://www.pr-cow-design.ch/tieranmeldung.php> ou chez Jonas Gyger (Tel. 079.864.21.72) jusqu'au **9 mars 2025**. Aucun formulaire d'inscription ne sera envoyé par poste.

## Conditions d'admission

Seuls les génisses et les vaches qui ont minimum 87.5% de race jersey peuvent être inscrits. Les vaches doivent être en lactation et posséder un certificat d'ascendance complet. Les génisses doivent être nées avant le 12 décembre 2024 et être âgées de 24 mois maximum. Les primipares doivent avoir vêlé au plus tard à 36 mois (attention : 36 mois et 0 jours) Les animaux doivent appartenir à l'exposant au moment de l'inscription et être conformes au règlement.

## Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 60.- pour chaque animal qui sera au catalogue. L'inscription est offerte pour les vaches avec plus de 50'000kg de lait produit.

**Les inscriptions doivent être payées avant le 1<sup>er</sup> avril, dans le cas contraire, les animaux ne seront pas acceptés.**

Schwyzner Kantonalbank,  
IBAN CH21 0077 7009 6565 1541 1,  
Jersey National Show, Bödeli 2, 6182 Escholzmatt

## Assurance

L'éleveur est responsable de l'assurance de ces animaux. L'organisation décline toutes responsabilités.

## Showmanship

Tous les jeunes éleveurs nés en 1997 et après peuvent participer au concours. L'inscription peut également se faire sur PR-COW Design ou auprès d'un membre du comité sur place.

## Présentation

Des portes-dossards sont disponibles au prix de CHF 20.- Ceux qui en possèdent un peuvent l'apporter.

## Règlement CTEBS

Par l'inscription, l'éleveur et ses préparateurs s'engagent à respecter le règlement CTEBS. Plusieurs contrôles seront effectués dans les écuries et devant le ring. Avant d'entrer dans le pré-ring, chaque pis sera contrôlé par ultrason. S'il y a plus d'une heure entre le championnat et une catégorie, le contrôle par ultrason doit être refait.



## **Clippage**

L'organisation oblige que les animaux soient lavés et tondus. Pour les lignes de dos, une clippeuse est organisée pour ceux qui ne veulent pas le faire eux-mêmes. Veuillez vous inscrire jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025 auprès de Magdalena Moser Tel. +43 664 88312224.

## **Plan d'écurie**

L'organisation s'occupe du plan d'étable. Si plusieurs souhaitent attacher leurs animaux les uns à côté des autres, cela doit être annoncé avant le 1<sup>er</sup> avril par e-mail [schramm3896@gmail.com](mailto:schramm3896@gmail.com) : indiquer les noms des éleveurs qui sont ensemble.

## **Départ des animaux**

Les animaux ne peuvent pas partir avant la fin de l'exposition, sauf en cas de demande du vétérinaire responsable de l'exposition. Tous les animaux doivent être partis avant 8h00 le 13 avril 2025.

Le comité peut modifier ou compléter le règlement présent en tout temps.

Avec l'inscription, l'exposant se soumet aux dispositions du présent règlement. Toute contravention ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité du Jersey National Show.

Le règlement a été approuvé par le comité d'organisation le 6 janvier 2025.

Escholzmatt, le 6 janvier 2025